Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 3 Joumada I 1446
5 Novembre 2024

N° 128

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2638**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2638**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2641**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2643**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2643**
Avis aux créanciers **2646**
Convocations
Sociétés anonymes **2647**
Sociétés à responsabilité limitée **2648**
Divers
Avis au public **2648**
Rectificatifs **2649**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Ouverture de souscription pour la société communale locale "AGRI LACTA" à Mejez el Bab

Identifiant fiscal : E/1889664

Siège social : Griaat - Medjez BI Bab

Activité : Elevage bovin - grandes cultures et arbres fruitiers

Fondateurs : Essia Zribi / Faten Khezami / Amal Khezami / Samia Laamiri / Souhir Nefzi / Rafik Khezami.

Date du procès-verbal constitutif : 9/10/2024

Date de dépôt des statuts types et de l'acte constitutif type au tribunal de première instance de Béja : le 10 octobre 2024, sous le numéro de dossier 24

Souscription : du 28 octobre 2024 au 9 novembre 2024.

2024T01035SODB1

Extrait à publier au JORT

Attendu qu'il a été procédé en date du 23 septembre 2024 sous le numéro 18 au dépôt du projet du contrat modèle portant constitution de la société collective locale au nom de la société civile locale d'innovation agricole, industrielle, alimentaire et de préservation du patrimoine et ce auprès du tribunal de première instance de Kasserine.

En observation le siège social de la dite société est sis à Eddouleb Elhammara Sebitła Kasserine et qu'il a été attribué au propriétaire de la dite société Monsieur Belgacem Ben Boujemaa Harhouri, titulaire de la cin n°02721007 de la part de RNE après paiement des redevances de droit sous le n° de la quittance 2024P34304593 l'attestation de réservation de nouvelle constitution en date du 9 Août 2024.

Aussi un procès-verbal de l'assemblée de constitution de la dite société a été signé par les fondateurs le 12 Août 2024.

1. Belgacem ben Boujemmaa Ben Ali Harhouri cin n°02721007.

2. Mohamed Ben Belgacem ben Boujemmaa Harhouri Passeport n°H208816

3. Fatma Bent Abdelhafidh Othmani cin n°01826727.

4. Houssem Ben Chedli Mahfoudhi cin n°12625794.

5- Amir Ben Tahar Mahfoudhi cin n°08571381.

6- Ahlem Bent Mohamed Ben Mosbah Harhouri cin n°12705654.

2024R02686SODB1

Constitution de société citoyenne régionale «El Jalaâ » Bizerte

Société citoyenne régionale

«El Jalaâ Service Transport Louage» Bizerte

Société : régionale

Capital souscrit : 20.000 DT (vingt mille dinars)

Localisation : Station louage Cité El Jalaâ

Montant du capital de souscription : 20.000 DT

Activité : Pour améliorer les services du transport irrégulier (gouvernorat de Bizerte)

Durée : 99 ans

Il est prévu que l'assemblée générale constitutive sera au local de la société et sera annoncée avec convocation au JORT et au journal quotidien.

Les fondateurs :

Chokri Abbassi : Menzel Bourguiba - Bizerte (Tél : 57.083.416)

Mohamed Hédi Talhaoui : Menzel Bourguiba - Bizerte

Fehmi Mejri : Menzel Bourguiba - Bizerte

Khaled Hedhli : Bizerte

Lotfi Abdelmalek : Menzel Bourguiba - Bizerte

Sofiène Mechergui : Sejnane.

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : l'établissement bancaire banque tunisienne de solidarité agence Bizerte n° de compte 27015000000134651837. Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le : 29/10/2024.

2024R02717SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'augmentation de capital

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

S.A au capital de 42.000.000 de Dinars divisé en 420.000 actions de 100 Dinars

Siège social : Centre Urbain Nord - 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi (ex boulevard de la Terre) - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0858798Q

MF : 858798QPM000

Affiliation à la CNSS : Régime général n°261824-21 - Régime agricole n°414083-87

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2024, enregistré à la Recette des finances à Charguia - Tunis le 12 avril 2024 sous le n°24703444 - Quittance n°M055451, il a été décidé que le capital de 42.000.000 de dinars, divisé en 420.000 actions de 100 dinars chacune entièrement souscrites et libérées, soit porté à 50.000.000 de dinars par l'émission en numéraire de 80.000 actions nouvelles de 100 dinars chacune à souscrire et à libérer totalement à la souscription. La date de jouissance des actions nouvelles est fixée au 1er janvier 2024.

L'entrée en jouissance des actions nouvelles est fixée au 1er janvier 2024.

La souscription aux 80.000 actions nouvelles sera réservée aux détenteurs des 420.000 actions anciennes au prorata de leurs participations actuelles dans le capital de la SMVDA RAOUDHA, à raison de 4 actions nouvelles pour 21 anciennes.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits dans les quinze jours de la date de publication de la notice d'information au J.O.R.T.

Par conséquent, l'article 6 des statuts sera modifié comme suit :

«Le capital social est fixé à 50.000.000 de Dinars divisé en 500.000 actions de 100 Dinars chacune, entièrement souscrites et libérées»

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 19/9/2024 sous le n°AC011342024.

Banque dépositaire des fonds : BANQUE DE TUNISIE - Centre Urbain Nord Tunis.

Compte indisponible n°05039000107087119077.

2024R02733SANB2

LA TUNISIENNE POUR LA MAINTENANCE ET LE FROID T.M.F SERVICE

Société anonyme

Capital social : 1.000.000 de Dinars

Siège social : 10, Rue des Métiers - Z.I Ariana Aéroport - Charguia II 2080 Tunis

Identifiant Unique : 0496614C

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2/11/2023 (enregistré à la Recette des Finances Rue de Paradis - Ariana le 15/12/2023 sous Qn°M139527 En°23712585), les actionnaires ont décidé de modifier l'article 24.2 des statuts.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19/1/2024 (enregistré à la Recette des Finances Rue de Paradis - Ariana le 29/1/2024 sous Qn°M13548 En°24700927), les actionnaires ont décidé de nommer la SOCIETE KPMG en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30/4/2024 (enregistré à la Recette des Finances Rue de Paradis - Ariana le 9/5/2024 sous Qn°M66695 En°24704666), les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une durée de trois (3) années : Mr. Samir Fourati, Mr Georges Sapet, la société. A. M Commerciale représentée par Mr Adel Manaa, la société Clean Air Technology représentée par Mme Ulfet Boudabbous Fourati.

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 30/4/2024 (enregistré à la Recette des Finances Rue de Paradis Ariana le 9/5/2024 sous Qn°M66694 En°24704665), les administrateurs ont décidé de renouveler le mandat de Mr. Samir Fourati en qualité de Président du Conseil d'Administration, de renouveler le mandat de Mr. Mohamed Ali M'Rad en qualité de directeur général pour une durée d'une (1) année.

Un exemplaire de chaque PV a été déposé auprès du Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0496614C le 10/6/2024 sous dossier n°202468520.

2024402677SANB2

Réalisation d'augmentation de capital

ICAR S.A

Société anonyme

Au capital de 65 800 000 Dinars

Siège social : Rue 8612, Impasse n°4 - ZI La Charguia - 2035 Tunis

MF : 1092458 Y/A/M/000

RC : N°B2422942009

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02 Mai 2023, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis, le 8 Mai 2023, sous le n°23502003, Quittance n°4524, dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 10 mai 2023 sous le n°AC01682023, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social de la société de vingt millions de Dinars (20 000 000) Dinars en numéraire pour le porter de quarante cinq millions huit cent mille Dinars (45 800 000) à soixante cinq millions huit cent mille Dinars (65 800 000).

Il a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 21 Juillet 2023 sous le n°23803325, deux originaux des documents suivants :

- Le PV de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- La déclaration de souscription et de versement,

- La liste des souscripteurs et état des versements,

L'augmentation de capital ayant été réalisée, l'article six (6) des statuts relatifs au capital social, a été modifié en conséquence.

2024402679SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

QUALIFOUR

Société anonyme

Au capital social de 434.000 DT

Siège social : 8 Rue Ibn Nadim, 1er étage, 1073 Montplaisir, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1654592E

Montant de l'augmentation du capital social : Un million neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt treize Dinars Tunisiens cinquante millimes (1.999.993,050 DT) prime d'émission incluse, et ce par apport en numéraire.

Objet social : Programmation informatique.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 octobre 2024 a été déposé au Registre National des Entreprises le 30 octobre 2024 sous le numéro AC5021552024.

Nombre d'actions à souscrire : sept mille six cent cinquante (7.650) actions nominatives nouvelles d'une valeur nominale chacune de dix Dinars Tunisiens (10 DT) à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraire dans un délai de 3 mois à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation, le montant devant être libéré lors de la souscription est d'un million neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt treize Dinars Tunisiens cinquante millimes (1.999.993,050 DT).

Valeur nominale des actions à émettre : un nominal de dix Dinars Tunisiens (10 DT).

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote :

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur Identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Attijari Bank, agence les Berges du Lac sous le numéro 040151010

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Attijari Bank, agence les Berges du Lac sous le numéro 04015101008884739765, et ce jusqu'à la réalisation de ladite augmentation.

Délai de souscription : 3 mois à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenue au siège social de la société.

2024402681SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

STE HOTEL DE LA PAIX

SARL au capital de 10000 DT

M.F : 0033083A

En vertu du PV écrit le 25/01/2024 enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis le 21/08/2024 sous le n° 24102827 quittance n°M051661 a été décidé ce qui suit :

- Cession définitive et intégrale de toutes les parts sociales de Mr Abdelaziz Ben Slimen à son partenaire Mr Walid Ben Abdelaziz Ben Slimen

- Nomination de Mr Abdelaziz Ellili, Hatem Ellili et Mme Nour El Houda Ellili nouveaux associés.

- Extension de la gérance au gérant Mr Nejib Saïdani.

Deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises sous le n°2024111396 du 7/10/2024.

2024T01037SRLB2

AIR CONDITIONING EQUIPEMENT «ACE»

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 1.000.000 de Dinars

Siège social : 10, Rue des Métiers - Charguia II - 2035 Tunis

Identifiant unique : 1665702B

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 30/4/2024 (enregistré à la Recette des Finances Rue de Paradis - Ariana le 9/5/2024 sous Qn°M66696 En°24704667)

Les associés approuvent les états financiers arrêtés au 31/12/2023 et donnent quitus au gérant, au titre de la gestion de l'année 2023.

Dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1665702B et dossier n°202468521 le 10/6/2024.

2024402676SRLB2

SOCIETE TTS LOGISTIQUE

En liquidation - S.A.R.L

Capital : 12.000 DT

15 Rue Abdelhamid Ibn Badis Alain Savary 1002 Beb Bhar - Tunis

MF : 1831435 F

Suivant procès-verbal en date du 26/9/2024 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajene Tunis en date du 11/10/2024 sous le n°24505003, quittance n°55756, dont un exemplaire a été déposé au

registre national des entreprises en date du 25/10/2024 sous le numéro 2024136688 a été décidé ce qui suit :

- Cessation de l'activité et dissolution de la société

- Liquidation de la société et nomination de Mohamed TLILI, titulaire de la CIN n°09605414 liquidateur de la société.

2024402680SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 23/5/2007 et enregistré à la Recette des Finances de Menzel Temime le 23/5/2007 (MO019736); Mr El Hbib Zakrawi demeurant à ML Temime C.I.N n°1780538 a vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans la photographie au local municipal (3/74 sur la façade du marché de poisson et de la volaille ML- Temime) et ce à Nafaa El Zakrawi C.I.N n°06299550.

Toutes oppositions doivent être faites dans les délais légaux après la parution de la présente annonce au JORT.

2024R02724FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 18/10/2024 enregistré à la recette des finances Elwislatia le 21/10/2024 sous la quittance n°M021825 sous enregistrement n°24200832 (1) M Habib Ben Abidi Zaraa titulaire de la CIN n°07529766 Elweslatia pour son propre compte et pour le compte de Rebeh Zaraa et Adel Zarraa et Elhedia Bent Hossin Assadi (2) Nizar Ben Abidi Zaraa titulaire de la CIN n°09863029 pour son propre compte et pour le compte de Mehria Zaraa et Rahma Zaraa et Sonia Zaraa (3) Elmaki Ben Abide Zaraa titulaire de la CIN n°02074575 pour son propre compte et pour le compte de Mehrez Zaraa (4) Badrdin Ben Abidi Zaraa titulaire de la CIN n°09783286 pour son propre compte et pour le compte de Moufida Zaraa (5) Ynes Bent Kamel Zaraa titulaire de la CIN n°11990077 pour le compte de son père Kamel Ben Abidi Zaraa a vendu à M Chokri Ben Mohamed Boushaba titulaire de la CIN n°02034349 qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité au local situé Elweslatia Kairouan ayant pour objet Boucherie et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions des créanciers sont acceptées par l'acheteur M Chokri Ben Mohamed Boushaba à l'adresse du local objet Boucherie du fonds de commerce situé Elweslatia Kairouan de ce dans les délais maximaux de 20 jours qui suivent la publication de cet avis dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 29/4/2024.

2024S01390FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances de Monastir le 01/10/2024 (quittance n° M0073601), Mr Mohamed Ali Jaafoura, cin n°04126426 a cédé à Mme Amel Naffousi, cin n°09166400, la totalité du F.C. sis magasin M21 du complexe CNRPS avenue du combattant suprême Monastir. Les oppositions doivent parvenir dans les délais légaux au siège du F.C entre les mains du vendeur.

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk du 3/11/2024.

2024S01393FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, signé le 25-10-2024, enregistré sous le numéro 24202293 quittance n°087444 auprès de la recette des finances de Jemmal le 28-10-2024 ; Maher Amamou a vendu à Makrem Omrani la totalité du fonds de commerce de vente ; accessoires et maintenance de téléphones mobiles, exploité dans le local situé à la rue de la Gare, Jemmal. Cette annone a été publiée dans le journal Echourouk du 02-11-2024. Les oppositions seront reçues d'un commun accord entre les parties à la même adresse que le fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2024S01398FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 9/10/2024 enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax en date du 10/10/2024 sous le numéro 24205233 quittance n°M098953 Mr Abdelkarim Grati vend à la Société Ranim Jeux Plus la totalité du fonds de commerce destiné au commerce ainsi que le droit au bail revenant de la location du local sis à la rue Ahmed Aloulou souk elajellya numéro 12 Sfax.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente dans le local du fonds de commerce.

Cet avis a été publié aux quotidiens Essabeh et Le Temps du 24/10/2024.

2024X01428FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 30/9/2024 enregistré à la recette des finances Eljem le 16/10/2024 quittance n°MO065765 enregistrement n°24201927 Monsieur Younes Othmen (CIN 03914444) a vendu à madame Olfa Ben Fathi Ezghibi la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à Tlalsa Eljam gouvernorat Elmahdia son seul identifiant dans le registre national des entreprises 0127009H avec tous ses éléments matériels et moraux destiné comme boulangerie. Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à l'adresse du fonds de commerce située à tlalsa cité eljam gouvernorat elmahdia.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh du 29/10/2024.

2024X01429FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 11/9/2024 enregistré à la recette des finances de Sfax le 24/9/2024 n° de quittance MO95761 et n° d'enregistrement 24204112, la société CHARME représentée par son représentant légal a vendu à Fehmi Jabeur un fonds de commerce "vente des produits pharmaceutiques et cosmétiques et parfums" sis à la route Gremda km 0.5 immeuble Vénisia n°15 Sfax.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce vendu à la route Gremda km 0.5 immeuble Vénisia n°15 Sfax dans un délai de vingt jours de la publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal Echourouk le 3/10/2024.

2024X01430FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 9/10/2024 et enregistré à la recette des finances de Kelibia le 9/10/2024 sous le n°M076609 Mme Sawessen Oun cin 09877006 a vendu à M Ahmed b Aziza cin 06400680 la totalité du fonds de commerce exploité à la vente des matériaux pharmaceutiques et parapharmaceutiques au local sis à la rue Med Ali Kélibia pour un prix de dix huit mille dinars, publié au journal Assahafa Alyaoum du 25/10/2024 sous le n°24010072, toute opposition aura lieu à l'adresse du fonds.

2024402674FCCC2

Location gérance libre

Location gérance libre

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce daté du 7/10/2024, enregistré à la recette des finances Hammamet le 11/10/2024 quittance n°M146876 Enregistrement n°24305940, Mr Chaker Ben Mohamed Bir C.I.N n°01608681 identifiant unique : 0450853T a loué à la STE PARA BILKHIRAT, Sté en cours de constitution représentée par son gérant Mr Fadel Bilkhirat C.I.N n°10008784 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'Avenue de la République Hammamet destiné, à tout commerce.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 31/10/2024.

2024R02721FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Par acte sous seing privé en date du 11 octobre 2024, enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 16 octobre 2024 sous le n°24310739, quittance n°124013, Monsieur Mohamed Ben Khmaies Ben Mahmoud Neji, demeurant à 1 rue Hadibiya Charguia 2 (ancienne route Soukra Ariana) CIN n°08718160, a loué à Monsieur Ayoub Ben Salim Ben Mosbeh Lamourou, titulaire de la CIN n°06600722 un fonds de commerce destiné au commerce des produits divers sis au 98 avenue Habib Bourguiba route Soukra 2036 Ariana (ancienne Union Maghreb Arabe).

Les oppositions seront reçues entre les mains de Monsieur Habib ben Abid, CIN n°00334034, identifiant unique 1225484N, sis au 9 rue elkodes Tunis, et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 30 octobre 2024 au journal le Quotidien.

2024R02722FCCC3

Location gérance libre

Suivant acte de location daté le 31/7/2024 enregistré à la recette des Finances El Menzah 6, Tunis le 31/7/2024 sous le n°24306128 quittance n°107904 Mr Jamel Gdoura, titulaire de la CIN n°05298569 a loué en vertu d'une procuration en gérance libre à la société «FATAYAT LA MODE» SARL sis à Sfax Immeuble Nafoura ayant l'identifiant unique 1794436W son représentant légal Mme Fatma Abbess titulaire de la CIN n°08823147 le fonds de commerce sis 30 Rue Abdallah Mahdi El Menzah 7 Ariana avec tous ses éléments incorporels pour l'exercice de l'activité de commerce d'habillements et prêts à porter et chaussures et ce pour une période de cinq ans à compter du 01/8/2024.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» du 8/10/2024.

2024X01425FCCC3

Location en gérance libre

Selon le contrat en gérance libre soussigné le 6/9/2024 enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 28/10/2024 quittance n°M084792 enregistrement 24304383.

La société Al MAZRAA, son M.F. 0035723T représentée par son directeur Mr. Naoufel Sassi situé au 3 rue Mustapha Mohsen Borj Louzir Ariana un fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour la restauration rapide et des produits poulaillers prêts à l'emploi sous la marque FOURGUITA à la société Station Sallem Traiteur en cours de constitution représentée par son gérant Mr. Mohamed Ghafira.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 3 novembre 2024.

2024402683FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à Djerba le 10/5/2024 sous le n°24303399, Mr Bakalti Ayed, titulaire de la CIN n° 03571813 a loué le fonds de commerce exploité pour tout commerce aux locaux 8 et 10 sis à Houmt souk Djerba à la Sté B K Toys,

son gérant Bakalti Adnen, titulaire de la CIN n°05763632 pour une durée d'un an à partir du 24/4/2024 jusqu'au 23/4/2025.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé aux journaux Essabah le Temps le 25/10/2024.

2024402684FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une amicale

Nom : Amicale des Agents et des Fonctionnaires commune Sidi Ismail

Lieu : Commune Sidi Ismail Béja Nord.

Objectifs :

- Lier les connaissances et valoriser l'amitié et la solidarité entre ses partenaires

- Lier la coopération avec des associations et organisations ayant des objectifs communs

Commission fondatrice :

- Président : Mabrouk Ben Ahmed Kouki

- Trésorier : Mabrouk Ben Hssouna Kouki

- Secrétaire général : Chiheb Gadri.

2024R02723APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Banque Nationale Agricole, SA représentée par son PDG dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nouira, R.C : B142431996 Tunis.

La partie saisie :

1- la société générale de construction et d'aménagement "SOGECA" - SARL dont le siège social est sis à l'Avenue Hédi Chaker Dar Chabene Fehri - MF 0947479Z

2- Mr Sahbi Ben Brahim Ben Madyouni Ben Hadj Brahim CIN n°01812279 demeurant à rue Sahnoun Daar Chabene Fehri.

3- Mme Senda Bent Taieb Ben Sadok Aissa CIN n°06267850 demeurant à rue Arrosto Nabeul.

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis. MF 81214LAP000

Propriété saisie : C'est un terrain agricole situé à el Maamoura Nabeul près de la mer du TF n°552667 Nabeul dénommé Terrain "Sahbi" titre foncier n°509163 Tunis S2 la parcelle n°905 sup 21 Are, entouré de brique.

Mise à prix : 227.973.600 sans les dépenses ultérieures.

Date et lieu de la vente : 02/12/2024 à partir de 9H du matin au Tribunal de 1ère instance de Nabeul.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2024T01034VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à la réduction de 40%

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. Identifiant unique 0000110F ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivante : Maher Ben Fadhel Toujeni demeurant à el Manar II n°11 avenue Taher Ben Ammar bloc A App n°80 Tunis, et rue Kourba résidence Bardo el jadida kssar essaid 2 cité etadhamen Ariana ; en sa qualité de débiteur CIN n°07377473.

Fadhel Ben Salah Toujani ; Demeurant à Douar Hicher rue 1211 Ariana et à l'angle rue joumine n°21 et rue Hammamet Douar Hicher Manouba en sa qualité de caution réelle solidaire et hypothécaire CIN n°02138692

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Jazira Tunis MF 114576/S.

Les parts indivises saisies et mises en vente : "Ce sont des parts immobilières indivises de 180 parts /35860 parts de la totalité de la superficie de l'ensemble du bien immobilier de 180 m² /35860 m², objet du titre foncier n°22385 Manouba nommé "Sayda 953" situé à l'angle de la rue joumine n°21 et rue Hammamet douar hicher Manouba, sur lequel est construit un bâtiment qui se compose d'un rez-de-chaussée et 2 étages, le rez-de-chaussée se compose de 2 chambres, cuisine; salon et salle de bain d'une superficie couverte de 156 m², le 1er étage se compose d'une pièce séparée ouvrant sur une cage d'escalier à coté duquel se trouve un appartement composé de 2 chambres, salon et salle à manger, toilette et douche, et une cuisine d'une superficie couverte de 140 m², le 2ème étage se compose de 2 sections une en cours de construction les travaux ont avancé de 60%, elle se compose d'une grande chambre accessible par la 2ème section qui se compose d'un salon et chambre et toilette, douche, cuisine, d'une superficie couverte de 140 m².

Mise à prix : la mise à prix est de 274.791.396 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Mardi 3/12/2024 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Manouba, route oued ellil Manouba.

La visite est possible tous les jours.

2024T01036VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Etude Maître Louati Rim

Avocate prés la cour de cassation

38 Bis Boulevard beb bnet Tunis

Tél/Fax : 71563230

Tél Mobile : 98342627

Partie poursuivante :

1) La société financière de recouvrement de créances SOFINREC, (S.A), RC N°B120262001 Tunis, Représentée par son PDG demeurant à Rue de L'île Rhodes - Immeuble L'atrium - Les Jardins du Lac Les Berges du Lac II Tunis, élu son domicile au bureau de Maître Louati Rim, 38 Bis Av Bab Bnét 1019 Tunis.

Avocat de la partie poursuivante :

Maître Louati Rim, ayant son bureau au 38 Bis Av Bab Bnét 1019 Tunis.

MF : 000/P/A/723926/K

Parties poursuivies :

1/ La Société Hannibal Lease représentée par son gérant et dont le siège social est à la Rue du Lac Léman, Immeuble Hannibal Lease, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, RC sous le n°B138962001.

Désignation du bien à vendre :

Il s'agit de 300 parts indivises dans la propriété dénommée «FAIZA 755» objet du titre foncier n°57128 Tunis.

C'est un terrain de forme semi carré, elle appartenait à l'origine à Mr Mehrez Belhaj Omar et a été transféré à la société hannibal lease. C'est un bâtiment composé de deux étages.

Le rez-de-chaussée est composé d'un grand entrepôt d'une superficie couverte de 300m² avec une grande porte en fer d'une hauteur sous plafond de 4.20 mètres et des fenêtres supérieures protégées par du fer de protection à l'extérieur, le 2ème étage il s'agit d'un appartement d'une superficie de 300m² composé d'un salon, 2 chambres une cuisine avec balcon, d'un sanitaire et d'un hall d'entrée. L'état du bâtiment est bon dans certaines parties et dans d'autres il y a quelques réparations et amélioration.

Il y a aussi une maison sur le toit d'une superficie de 23 m² sur laquelle a été installée une station de transmission pour les réseaux de communication.

La propriété est située dans un complexe résidentiel dans la zone de la province d'Ariana dans une zone incluse dans l'exemple de développement urbain de la municipalité du lieu selon le descriptif de l'expert Saber Lasoued désigné par l'ordonnance sur requête n°2663 rendue par le Tribunal de première instance d'Ariana du 19/4/2023.

Mise à prix :

Six cent dix sept mille cinq cent dinars (617.500.000 d) outre les frais qui seront déclarés le jour de l'audience.

Date des enchères :

Lundi 9 décembre 2024 (9/12/2024) à 9h du matin et suivant par devant la chambre des criées prés du tribunal de première instance d'Ariana.

Visite des lieux :

La visite du lieu peut se faire toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation :

Tout enchérisseur devra consigner le tiers du prix ou présenter à l'audience un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2024R02719VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Etude Maître Louati Rim

Avocate prés la cour de cassation

38 Bis Boulevard beb bnet Tunis

Tél/Fax : 71563230

Tél Mobile : 98342627

Partie poursuivante :

1) La société financière de recouvrement de créances SOFINREC, (S.A), RC N°B120262001 Tunis, Représentée par son PDG demeurant à la Rue de L'île Rhodes - Immeuble L'atrium - Les Jardins du Lac -Les Berges du Lac II - Tunis, élu son domicile au bureau de Maître Louati Rim, 38 Bis Av Bab Bnét 1019 Tunis.

Avocat de la partie poursuivante :

Maître Louati Rim, ayant son bureau au 38 Bis Av Bab Bnét 1019 Tunis.

MF : 000/P/A/723926/K.

Parties poursuivies :

1/ Mr Mohamed Lahbib Ben Ben Aissa Gharbi, CIN n°013762635 du 15-4-1995 Demeurant à Ksar Hellal Monastir.

2/ La Société Les Grandes Carrières de Bizerte, SARL, représentée par son gérant et dont le siège social est à l'avenue de l'Environnement Ras Djebal, RC sous le n°B1146571997 (en qualité de débitrice principale).

Désignation du bien à vendre :

En ce qui concerne la propriété objet du titre foncier n°4617 Bizerte dénommée «Al-Masarat» il s'agit de l'ensemble des 17 493 334 parts indivises située sur la route Chott Mami - Ras Jebel, Province de Bizerte, il s'agit d'un domaine boisé d'une superficie de 5000 m² équipé d'une résidence de trois étages avec une superficie couverte d'environ 160 m². Le rez-de-chaussée est composé de : Deux bâtiments utilisés pour stocker les produits agricoles, le premier étage est composé d'une habitation moderne équipée d'une cuisine ouverte sur un séjour donnant sur un balcon, d'une salle de bain équipée d'une douche, et d'un escalier qui mène à l'étage supérieur, où se trouve une chambre avec vue sur la ville.

En ce qui concerne la propriété objet du titre foncier n°1667 Bizerte, dénommée «Bani Ataa», il s'agit de l'ensemble des 1411 parts indivises constituant un terrain sur lequel est bâtie une villa, située à Chott Mami dans la région de Beni Ataa au sud-est du metlin, gouvernorat de Bizerte. C'est une zone agricole selon le classement administratif, donnant

directement sur la mer, dont 500 m² couvert quant à la villa, est composée de deux étages, un rez-de-chaussée composé de 2 chambres, une cuisine et une douche, et le deuxième étage est composé de 3 chambres et une douche donnant sur chat mammi, et un espace ouvert sur le jardin avant Surplombant la mer, selon le déceptif de l'expert M. Mohamed Fawzi ben issa, désigné par l'ordonnance sur requête n°72732 rendu par le Tribunal de première instance de Bizerte le 23/3/2023.

Mise à prix :

Le titre foncier 1667 Bizerte

Un million quatre-vingt-douze mille six cent vingt dinars (1.092.620.000 d) outre les frais qui seront déclarés le jour de l'audience.

Le titre foncier 4617 Bizerte

Huit cent dix neuf mille sept cent trente trois dinars 364 millimes (819.733.364 d) outre les frais qui seront déclarés le jour de l'audience.

Date des enchères :

Mardi 10 décembre 2024 (10/12/2024) à 9h du matin et suivant par devant la chambre des criées prés le tribunal de première instance de Bizerte.

Visite des lieux :

La visite du lieu peut se faire toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation :

Tout enchérisseur devra consigner le tiers du prix ou présenter à l'audience un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2024R02720VEPA1

Vente aux enchères par la réduction de 40% du prix

1- Adjudicataire :

- Habib Ben Mabrouk Akermi

- Radhia Bent Mohamed Rabeh

Demeurant 15 rue Narcissus Cité Chabab Kairouan.

2- Débiteur saisi :

Nadia Bent Mabrouk Akermi

L'Avocat : Maître Lotfi Maherzi, avocat à la cassation, sis à rue Abou Kacem Chebbi Kairouan, MI n°632223D

L'immeuble objet de la licitation :

L'immeuble objet de la licitation consiste en une maison traditionnelle composée de :

- Un rez-de-chaussée ouvrant sur le sud, avec un couloir de 8.25 m de longueur et 1.94m de largeur

- Une cuisine de 3.22 m de longueur

- Une salle de séjour de 5.97 m de longueur et 2.84 m de largeur,

- Des toilettes

- Un hall non couvert de 6.84 m de longueur et 4.96 m de largeur

- Une chambre de 8.34 m de longueur et 2.46 m de largeur

- Des escaliers menant vers le toit de la maison

- Les murs sont en pierres, le plafond est en dalle, le sol est en céramique

- La maison est sise à rue Mohamed Sallam, Cité Chabab Kairouan

- La superficie du terrain est de 147.6 m².

- La superficie bâtie est de 108 m².

Prix initial : la valeur de l'intégralité de l'immobilier objet de la vente aux enchères est estimée à soixante cinq mille et 16 dinars (65016 DT) suite à la réduction de 40% du prix.

Date de la vente aux enchères :

La vente aux enchères sera tenue le lundi 9/12/2024 au département des ventes foncières au tribunal de première instance de Kairouan à 08.30 du matin et ce qui suit.

Constat et visite du bien immeuble : le bien immeuble peut être visité tous les jours de la semaine. Pour plus d'informations veuillez contacter l'huissier de justice Adel Zouaidi, rue Habib Thamer Kairouan pendant les heures de travail administratif.

2024S01391VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'une saisie immobilière après rabaissement de prix initiale de 40 %

L'adjudication aura lieu jeudi le 12 décembre deux mille vingt quatre (12/12/2024) à partir de 9h du matin à l'audience des criées du tribunal de première instance de Sousse1.

Partie poursuivante :

Mr Ennouri Ben Ameur Ben Saleh, demeurant à Rue Les Oranges Khezema Sousse, titulaire d'une CIN n° 05004064 délivrée à Tunis le 30/3/2019.

Partie saisie :

Mr Lazher Ben Mouhamed Mizouri, demeurant Rue Mawssel n°20 Sahloul 1 Sousse titulaire d'une CIN n° 08474434 délivrée à Tunis le 13/01/2016

L'avocat poursuivant : Maître Hédi Ben Rejeb avocat à la cour de cassation sis à Rue 22 Janvier 1952 Sousse matricule fiscal n°0683202E.

Désignation de l'Immeuble saisi :

La totalité des parts indivises soit (146. 333 parts de l'ensemble de 439 parts) revenant à Mr Lazher Ben Mouhamed Mizouri dans la propriété dite "ALJAMAL" objet de titre foncier n°92490 Sousse Parcelle n°2244, qui consiste en un terrain clôturé situé à Rue Mouhamed Ben Othmen Sahloul Sousse destiné à la construction comportant un rez-de-chaussée dont la superficie couverte est à l'ordre de 254 m² surélevé sur des piliers en béton armée, sol en béton, les murs en pierres et en briques.

Mise à prix :

La mise à prix est estimée à cent seize mille huit cent quatre vingt dix neuf Dinars huit cent millimes (116. 899d.800) après rabaissement de prix initial de quarante pour cent (40 %) suivant article 425 code de procédure civile et commerciale.

- La visite de l'immeuble saisi se fait pendant l'horaire administratif et conformément à la loi.

Pour de plus amples renseignements tout intéressé peut prendre connaissance du contenu du cahier

de charges soit au tribunal de première Instance de Sousse 1 soit à l'Etude de l'avocat poursuivant Maître Hédi Ben Rejeb sis à Rue 22 Janvier 1952 Sousse.

2024S01392VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax 2 et ce le mercredi quatre décembre deux mille vingt quatre (4/12/2024) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Monsieur Mohamed KHARRAT, sa profession en exercice qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement à son siège sis 133, Rue Moularès Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et à son domicile légal élu en ce qui concerne cette affaire à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation ayant son étude à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Slim AOUAY, titulaire de la carte d'identité nationale n°05326280 sa profession en exercice domicilié à la Route de l'Aéroport km 7 Sfax.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble sis à la Route de l'Aéroport km 7 à droite en direction d'Agareb se trouvant à une distance de la Route GP14 de plus de 2 km, son accès se fait par une Rue Goudronnée subdivisionnaire de la Route en face du Poste de la Garde Nationale. Il se compose d'une petite parcelle de terrain sous forme rectangulaire sa superficie est de 280 m², ses mesures sont du Sud au Nord du côté Est 16 m et du côté Ouest 16 m et de l'Est à l'Ouest du Côté Sud 16,25 m et du côté Nord 18,70m.

Limitée au Sud par un terrain nu à l'Est par Lazhar Frichi (beau frère du défendeur), au Nord par un passage d'une largeur de 5 m suivi d'un logement en cours de construction, à l'Ouest par une piste d'où son accès. Il est clôturé par un mur en pierres et en ciment ayant une hauteur d'environ 50 cm, des deux côtés Sud et Nord et une partie importante du côté Ouest. Par contre il n'y a pas de borne entre cet immeuble et le terrain voisin du côté Est. Cette parcelle comporte la carcasse d'un logement en cours de construction couvrant une superficie de 110m² dont la hauteur par apport au niveau du sol est d'environ 80 cm. Tout son sol est en béton armé intégré aux fondations. Il y a un réservoir de collecte des eaux de pluie (Fastika) à l'angle Sud Est, l'immeuble est équipé par l'eau potable.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble appartenant au saisi sus-indiqué a été fixée par l'Expert Judiciaire Monsieur Ilyes Medhioub suivant ordonnance sur requête à un montant de vingt six mille dinars (26.000,000 d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 où l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2024X01426VEPA1

Avis aux créanciers

Ordonnance pour ouverture de Modalités de règlement judiciaire au profit de la Société

«Laboratoires Zahra Nature» - Additif

En vertu de l'ordonnance ci-dessus indiquée, dont elle a été publiée au Journal officiel du 25 octobre 2024 sous le numéro 124 - Annonce n° 2024S01360 VEPA2- selon laquelle Mme Salwa Awassi a été nommée juge commissaire et l'expert, M. Mohamed Ridha El-Amri, a été nommé administrateur judiciaire.

En conséquence il est demandé à tout créancier de présenter sa dette appuyée de ces justifs à l'administrateur désigné susvisé à son siège social situé au 6 avenue Remada Sousse, dans un délai n'excédant pas le 21 novembre 2024.

2024S01394VEPA2

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur

Suivant ordonnance sur requête n°22374 en date du 21/10/2024 émanant du tribunal de première instance de Kairouan, il a été décidé la nomination de Lotfi Grouz en tant que liquidateur sur les douze propriétés communes objet des jugements immobiliers n°52320/54449/65856/65861 rendu par le tribunal immobilier Kairouan le 27/10/2021 doivent être traités, administrés, gérés, et cédés dans l'intérêt de tous les partenaires jusqu'à ce que leur division soit par consentement ou contentieux.

Les créanciers de la dite propriétés communs sont invités à inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs à son bureau sis à l'adresse suivante : avenue Hsouna el Ayachi immeuble ben Ahmed 4000 Sousse dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au J.O.R.T. Tél 98 404 706.

2024S01395VEPA2

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur

Suivant ordonnance sur requête n°15697 en date du 19/4/2024 émanant du tribunal de première instance de Sousse, il a été décidé la nomination de Lotfi Grouz en tant que liquidateur pour diviser la succession de la regrettée Olfa Aissaoui et permettre à chaque héritier de son droit sous le contrôle du juge de crédit et liquidation par ce tribunal conformément aux procédures légales.

Les créanciers de la dite succession sont invités à inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs à son bureau sis à l'adresse suivante : avenue Hsouna el Ayachi immeuble ben Ahmed 4000 Sousse dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au J.O.R.T. Tél 98 404 706.

2024S01396VEPA2

Nomination d'un liquidateur judiciaire

Suivant ordonnance sur requête n°2547 en date du 3/4/2024 émanant du tribunal de première instance de Sousse, il a été décidé la nomination de Lotfi Grouz en tant que liquidateur judiciaire pour liquider l'héritage des voitures des numéro astrologique 1076 tn°138 et 1923 tn°176 conjointement par le couple Souad chouchen et son défunt mari Hassen Mnari en vue de saisir son nom et d'indiquer ses dettes et mettre fin au statut de participation par consentement ou contentieux sous la supervision du juge de crédit et liquidation de ce tribunal conformément aux procédures légales.

Les créanciers de la dite propriétés partagées sont invités à inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs à son bureau sis à l'adresse suivante : avenue Hsouna el Ayachi immeuble ben Ahmed 4000 Sousse dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au J.O.R.T. Tél 98 404 706.

2024S01397VEPA 2

Avis aux créanciers

«SOCIETE BUSINESS PRINT»

Centre des Affaires Miramar Bloc A 4ème étage Centre Urbain Nord

Société en liquidation

Au capital social de 3.000 dinars tunisiens

Identifiant unique : 1507568J

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance des créanciers de la société BUSINESS PRINT que le plan de répartition prévu par ledit article a été arrêté par le liquidateur madame Jawaher Messaoudi, et peut être consulté au Centre des Affaires Mirmar Bloc A 4ème étage Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

Toute personne intéressée peut faire opposition dudit plan de répartition dans un délai de 90 jours à compter de la date de publication du présent avis.

2024402651VEPA2

Avis aux créanciers

«SOCIETE JADE»

S.A.R.L En liquidation

Au capital social de 5.000 dinars tunisiens

Rue Ali Ziatini, Résidence el Azhar, Bloc E Appartement D, El Manar 3 Tunis

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance des créanciers de la société JADE que le plan de répartition prévu par ledit article a été arrêté par le liquidateur madame Zohra Aloulou et peut être consulté à la Rue Ali El Zlitini, Résidence El Azhar, Bloc E, appartement D, El Manar 3, Tunis.

Toute personne intéressée peut faire opposition dudit plan de répartition dans un délai de 90 jours à compter de la date de publication du présent avis.

2024402652VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Société Al Rajhi El Ferjani de Mise en Valeur et de Développement Agricole

Domaine El Wahda 1

Société anonyme

Au capital de 3.200.000 Dinars

Siège social : Domaine El-Wahda 1 Borj Hfaidh Bouargoub 8040 - Nabeul

Identifiant Unique : N°1632666L

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société Al Rajhi El Ferjani de Mise en Valeur et de Développement Agricole - Domaine El Wahda 1 sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le lundi deux décembre 2024, à dix heures au siège social en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée annuelle de l'exercice 2021.

2. Ratification du mode de convocation de l'assemblée.

3. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2021.

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

5. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2021.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

7. Quitus aux membres du conseil d'administration.

8. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

9. Nomination d'un commissaire aux comptes.

10. Pouvoirs pour formalités.

2024402675SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société INSTITUT AFRICAIN DES ASSURANCES IAA SARL

Au capital de 30 100 dinars

M.F : 1775475X

Siège social : Immeuble STAR, Angle Avenue du Japon et Rue Mohamed Badra 1er Etage - Montplaisir - 1073 Tunis

La Gérante de la société INSTITUT AFRICAIN DES ASSURANCES IAA, SARL de droit tunisien, a l'honneur de convoquer les Associés de la Société en assemblée générale ordinaire le lundi 25 novembre 2024 à 10 heures au siège social de la société sis à Immeuble STAR, Angle Avenue du Japon et Rue Mohamed Badra 1er Etage - Montplaisir 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délai de convocation

2. Désignation d'un commissaire aux comptes

3. Pouvoirs pour formalités.

2024T01039SRLB3

Convocation

VOLT LIGHTING DISTRIBUTION SARL

Zl Mghira III Lot n°50

Rue Jendouba Fouchana 1176

Capital social : 500.000 dinars

RNE : 1150836F

MF : 1150836F/A/M/000

N° Affiliation CNSS : 254852-33

Objet : Vente en gros de produits électriques et électroniques

Messieurs les associés de la Société Volt Lighting Distribution Sarl sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 26 novembre 2024 à 9h au siège social sis à la zone industrielle Mghira 3 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Modification de l'objet social de la société.

2) Augmentation du capital social en numéraires.

3) Modification des statuts en conséquence.

4) Questions diverses.

2024R02716SRLB3

DIVERS

Avis au public

Nomination d'un liquidateur de la succession du défunt

IKBEL ERRAIS

En vertu de l'ordonnance sur requête n°41865 émanant du Tribunal de Première Instance de Tunis 2 le 16/10/2024, il a été décidé la nomination de Madame Sdiri Imen sise au 44 rue de la Liberté 4ème étage bureau n°404, de s'engager, conformément à la loi, à mettre fin à l'état de communion entre les héritiers de feu Ikbal Errais concernant leurs positions dans la propriété objet du titre foncier n°60900 Ariana, situé à l'immeuble A, appartement n°A32, au troisième étage, Résidence NAHAWEND, SOKRA, selon le système de la copropriété et la nomination de madame Samar Al-Jaidi, en qualité de Juge-commissaire.

Il appartient à tous les créanciers de la succession de présenter leurs dettes dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au liquidateur soit directement contre décharge soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2024T01033DIVD2

Nomination d'un Tuteur

Suivant le jugement règle de présentation n°21831 du 02/7/2020 déclaré par le tribunal de 1ère instance de Tunis suite à l'affaire n°21831 du 02/7/2020 Mr Hatem Ben Mohamed Mehrezi Ben Zammel est nommé tuteur de Mr Mohamed Mehrezi Ben Mahmoud Ben Ahmed Zammel Jabri une tutelle absolue pour gérer ses affaires financières et administratives et prendre soin de lui.

L'Annonce faite pour servir ce que de droit.

2024T01038DIVD2

Déclaration de perte de titre

Mr Walid al Abidi ben al Midani ben Kaddour CIN n°04542045 du 23-10-2002 déclare la perte de titre de propriété n°7913 du 18/01/2005 au nom d'al Midani ben Kaddour al Abidi titre foncier 2707 Siliana nord total surface et de quatre hectares et soixante sept AR et 7 S.

2024R02725DIVD2

Avis

Monsieur Fathi Naifar informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte de vente daté le 22/01/2020 et enregistré le 4/01/2021 n°M000082 dressé par les notaires Mourad Chtourou et Sami Sallemi concernant la parcelle de terre contenance de 23 pieds d'oliviers situé sur la route de Mahdia wedi aacheche km 11 Sakiet Eddeyer Sfax et il désire avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2024X01427DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif : Avis complémentaire

LA CLINIQUE INTERNATIONALE TUNIS SUD (C.I.T.S)

Société anonyme

Au capital de 50.000.000 Dinars

Siège social : Rezig Center Bloc C Mégrine Ben Arous

MF : 1428888G

Suite à la faute concernant le 1er et le 2ème point de l'ordre du jour relatif à l'AGE publié au JORT n° 124 du 25 octobre 2024 , le nouveau ordre du jour est arrêté comme suit :

1. Réduction de capital pour ramener le capital de 50 000 000 DT à 20 000 000 dt par diminution du nombre d'actions de 500 000 Actions à 200 000 Actions;

2. Augmentation de capital de 33 000 000 dt pour ramener le capital de 20 000 000 dt à 53 000 000 dt par la création de 330 000 nouvelles actions d'une valeur nominale de 100 DT ;

3. Suppression du droit préférentiel de souscription pour une partie de l'augmentation de capital réservée aux nouveaux bailleurs de fonds pour un montant de 15 000 000 dt ;

4. Divers.

2024402685RECZ9